



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Tous les médias du Québec**

Privatisation d'Hydro-Québec Certains postulats de Claude Garcia ne tiennent pas la route

Montréal, le 3 février 2009 – Réagissant à la conférence prononcée ce midi par Claude Garcia à la tribune de l'Institut économique de Montréal, le directeur exécutif de l'AQCIE, M. Luc Boulanger, a tenu à rappeler que : «Quand Claude Garcia parle de subventions de 250 000 \$ par emploi dans les alumineries, sa démonstration est fondée sur le fait que les prix à l'exportation pouvant être obtenus sur les marchés limitrophes sont, quelque soit la quantité d'électricité transigée, de 9,6 ¢/kWh, ce qui ne tient absolument pas la route. D'abord, si les exportations étaient aussi payantes, Hydro-Québec n'aurait pas suspendu les contrats pour la production d'électricité qu'elle détenait avec la centrale TransCanada Énergie. En fait, la réalité est plutôt que la vente des surplus du Distributeur a rapporté en 2007 en moyenne à peine plus de 5¢/kWh. Mais son raisonnement est encore plus contestable sachant que si on augmente les tarifs d'électricité, il y aura des délocalisations massives de la production des grandes entreprises et que cela fera augmenter davantage les surplus d'électricité à écouler sur les marchés d'exportation, ce qui fera baisser les prix. Car, dans ce marché ultra compétitif, plus on exporte de grandes quantités, moins c'est payant. Ainsi, les postulats de base de la démonstration de M. Garcia sont erronés.»

L'AQCIE a aussi tenu à rappeler que privée ou publique, Hydro-Québec demeurera un monopole naturel possédant 99 % des infrastructures de production et la totalité des actifs de transport et de distribution, qui devront continuer d'être réglementés par la Régie de l'énergie. Toute entreprise monopolistique génère d'ailleurs en elle-même certaines inefficacités, mais dans le cas d'Hydro-Québec, penser y mettre fin relève de l'utopie. «À cet égard, a poursuivi M. Boulanger, même si on reconnaît que les lois du marché peuvent rendre la gestion d'une entreprise plus efficace, ce qui est souhaitable, M. Garcia ne doit pas non plus ignorer que le pouvoir de surveillance de la Régie et l'obligation qui est faite au Distributeur de gérer avec prudence constituent des garanties au moins aussi grandes que la vigilance des actionnaires dans le cas d'une privatisation. Les cas malheureux comme Nortel et Enron sont là pour en témoigner.»

En terminant, est-il besoin de rappeler qu'en augmentant les tarifs pour hausser la valeur de revente d'Hydro-Québec, il n'y a pas d'argent neuf qui entre dans l'économie, il s'agit plutôt de faire payer une deuxième fois aux consommateurs ce qu'ils ont déjà défrayé, à hauteur de 7 milliards \$/an. Pour ce qui est des grandes entreprises consommatrices, elles font pratiquement toutes partie de grands conglomérats internationaux, une augmentation de tarifs de cette ampleur serait synonyme de délocalisation. «Si l'on tient compte que nous consommons près de la moitié de l'électricité du Québec et que nous générons des dépenses d'exploitation dans l'économie des régions de l'ordre de 14 ¢/kWh, le manque à gagner pour les Québécois sera colossal quand les usines fermeront et qu'il faudra écouler d'importants surplus d'électricité sur un marché saturé. Nous considérons que le choix fait par le Québec dans les années 1960 de structurer une part importante de son développement économique sur les grandes entreprises qui transformant l'électricité était le bon et que d'en remettre en cause les fondements n'est pas une voie porteuse d'avenir, surtout en ces temps économiques incertains.»



L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS D'ÉLECTRICITÉ

À propos de l'AQCIE

Fondée en 1981, l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ) représente les plus importants consommateurs d'électricité établis au Québec, soit la presque totalité des secteurs industriels dont la facture totale d'énergie électrique s'élève à près de 1,5 milliard \$ par année. Les membres de l'AQCIE souscrivent près de 60 % de la puissance électrique industrielle totale du Québec, ce qui représente environ 42,6 tWh.

- 30 -

Source : Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité (AQCIÉ)

Pour renseignements
Luc Boulanger, directeur exécutif AQCIÉ
(514) 919-6050